

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 25 mars 2021

Avis sur le Plan de gestion de la RNR du Marais de Larchant

Au cours de la séance plénière du CSRPN du 25 mars 2021, le CSRPN est saisi par le Conseil régional d'Île-de-France sur le nouveau plan de gestion de la RNR du marais de Larchant, présenté par l'Association de la Réserve naturelle du Marais de Larchant.

L'arborescence du plan de gestion avait reçu un avis favorable en séance du CSRPN du 28 novembre 2019 assorti de plusieurs recommandations.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Un nouvel **avis favorable** du CSRPN d'Île-de-France est adopté à l'unanimité sur le nouveau plan de gestion de la RNR du Marais de Larchant.

L'ensemble des recommandations émises lors de ce précédent avis ont été prises en compte. Le CSRPN souligne la qualité du travail effectué par l'équipe en charge de la gestion de la réserve naturelle.

Une recommandation accompagne l'avis :

- Le CSRPN attire l'attention du gestionnaire sur l'état de vieillissement avancé des alignements de peupliers et le risque d'encombrement du marais en cas d'effondrement simultané. Le CSRPN recommande de dresser un état des lieux précis sur ce point jugé majeur et une estimation financière des besoins.

Par ailleurs, le CSRPN encourage le gestionnaire à étudier les possibilités d'une renaturation de tout ou partie du marais, afin de tendre vers des conditions écologiques qui prévalaient avant les travaux d'aménagements des canaux.

Le 27 mai 2021

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
David LALOI

Signé